Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction : DGA **Sous-direction :** GESPER **Bureau des mobilités et statuts d'emplois** **Adresse :** 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP **Suivi par :** Lydia PANANGATIL lydia.panangatil@agriculture.gouv.fr **Réf. Interne :** LP/n2003-074	**NOTE DE SERVICE** **DGA/GESPER/N2003-1344** **Date : 03 NOVEMBRE 2003**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Tous les agents

Nombre d'annexe : 1

Objet : Appel de candidatures pour un conseiller auprès du Ministre Bulgare de l'Agriculture et des Forêts

Bases juridiques :

Résumé : Appel de candidatures pour :

- 1 conseiller auprès du ministre bulgare

MOTS-CLES : CANDIDATURE/DPEI

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Etablissements d'enseignement - Services déconcentrés - Etablissements publics - DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable - Centres régionaux locaux du SNM	Pour information : Syndicats

La chef de bureau des mobilités
et des statuts d'emplois

Adeline BARD

Annexe 1

Catégorie A
Direction des Politiques Economique et Internationale
Service des Relations Internationales
Bureau des relations extérieures de l'Union Européenne
Conseiller auprès du Ministre Bulgare de l'Agriculture et des Forêts

Contexte

Reconnue par la Commission Européenne comme une économie de marché, la Bulgarie s'est engagée dans le processus de mise en oeuvre de l'acquis communautaire pour entrer dans l'Union Européenne, en 2007. Les négociations entre l'UE et la Bulgarie ont été ouvertes en février 2000, il ne reste plus que sept chapitres à fermer dont le chapitre Agriculture.

Dans le rapport régulier 2002 sur les progrès réalisés sur la voie de l'adhésion, la Commission Européenne reconnaît que la Bulgarie effectue des progrès considérables dans l'adoption de la législation et déploie toujours des efforts considérables pour restructurer son administration. Cependant, dans la feuille de route pour la Bulgarie communiquée au Parlement et au Conseil Européens de novembre 2002, la Commission estime que des efforts complémentaires sont encore à accomplir dans la mise en œuvre de l'acquis communautaire, en particulier dans le secteur agricole. Ce dernier est un pilier de l'économie bulgare : il représente 26% de la population active et 13,4% de la valeur ajoutée du PIB.

Compte tenu de la coopération bilatérale dans le passé (mise à disposition d'un expert français auprès du Ministère de l'Agriculture bulgare de 1994 à 1997 et participation à des jumelages vitivinicole et phytosanitaire dans le cadre du programme Phare), M. Dikme, Ministre de l'Agriculture, conscient de l'importance de la France dans l'économie agricole européenne et de son rôle dans la Politique Agricole Commune, a demandé l'assistance technique d'un conseiller dans le cadre de la préparation de son pays à l'entrée dans l'Union Européenne.

Missions

Appui institutionnel

Pour l 'adhésion à l'UE

- Apporter une assistance en matière de mise en oeuvre de l'acquis communautaire (création de différentes organisations nécessaires au fonctionnement de l'acquis communautaire, formations aux politiques de marché, coordination des jumelages,...
- Nourrir une réflexion sur les priorités à définir dans le cadre des programmes européens SAPARD (Programme spécifique d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural), ou PHARE
- Soutien dans le processus de négociation avec Bruxelles

Pour concevoir une stratégie nationale bulgare dans les filières agricoles

- politique structurelle (contribuer à l'élaboration des plans de développement rural)
- négociation avec l'OMC

Développement de la coopération bilatérale française :

- ministères, plus particulièrement dans les domaines suivants : sécurité sanitaire, organisation de la production et de la transformation, mécanisation
- Coordonner des programmes de coopération en relation avec les services de l'ambassade de France (formation et enseignement, information et transfert d'expérience, qualité et normalisation…)

Durée de l'engagement : deux ans éventuellement renouvelable avec une date d'entrée en fonction début 2004.

Qualités requises : Bonne maîtrise de la langue anglaise, esprit d'initiative et de synthèse, solides aptitudes relationnelles.

Personnes à contacter :

François de la Guéronnière : Chef du Service des Relations Internationales : 01 49 55 46 44
francois-de-la-gueronniere@agricultture.gouv.fr
Stéphane Le Moing : Sous-Directeur des Affaires Européennes : 01 49 55 45 57
stephane.le-moing@agriculture.gouv.fr
Georges Waszkiel – chef du BREUE : 01 49 55 45 30
georges.waszkiel@agriculture.gouv.fr